

ma promesse. Mille actions de grâces pour cette grande faveur. C. L.

Je soussigné, certifie que le fait relaté ci-haut est en tout conforme à la vérité ; j'avais administré à la malade et nous nous attendions à sa mort de jour en jour.

C. CHEVREFILS, Ptro.

—000—

FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

(Jusqu'au 28 février.)

Mon petit garçon, âgé de 14 ans, était dangereusement malade des fièvres typhoïdes. Je l'ai sauvé en le recommandant à sainte Anne. *Mme J. D., St-David.*—L'été dernier, les fièvres typhoïdes sévissaient autour de nous. Presque tous mes enfants en ont été atteints. Mon mari et moi, nous en fûmes exemptés, grâces à sainte Anne. *Mme E. G., Sillery.*—Mon mari atteint des fièvres, revint promptement à la santé après que je l'eus recommandé à sainte Anne. Je lui dois aussi ma propre guérison. *M. A. L., Portland, Me.*—Enfant guéri après bien des neuvaines et des prières. *Mme J. L., Moosup, Conn.*—La veille de Noël, je souffrais beaucoup, comme d'habitude durant l'hiver, du rhumatisme inflammatoire. En priant sainte Anne, j'ai pu me rendre à la messe de minuit et entendre aussi la messe du jour, sans trop de peine. *I. B., St-Côme.*—Mal de mains guéri grâces à sainte Anne. *M. C. H. K., St-Roch.*—Dangereux mal de gorge guéri par l'application d'une image de la bonne sainte Anne. *T. B., St-Joseph, Orléans.*—Bonne sainte Anne, j'étais malade, vous m'avez guérie. *Mme E. B., St-Michel.*—Reconnaissance à sainte Anne et à Saint Joseph pour deux insignes faveurs. *Fall River, Mass.*—Guérison presque complète d'un mal de gorge dont je souffrais depuis 18 mois. *Cacouna.*—Mon enfant a été guéri d'une bien grave maladie après une neuvaine à sainte Anne. *J. L., Ile du Pads.*—Guérison d'un enfant. Soulagement dans une maladie fort douloureuse ; espoir de guérison complète ; plusieurs autres faveurs. *Mme G. G., Lévis.*—Actions de grâces à sainte Anne pour la guérison d'une maladie. *Descharmbault.*—Guérison. Nouvelles reçues d'un enfant absent. *St-Zacharie, Beauce.*—Suites fâcheuses d'un accident évitées. *A. F.*—Reconnaissance à sainte Anne pour deux grâces particulières. *L. B.*—Mon mari a été promptement guéri d'un panaris, et aussi d'une fluxion, en se servant de l'huile

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.